



## PRÉFET DU VAL D'OISE

DIRECTION DE L'ACCUEIL DU  
PUBLIC, DE L'IMMIGRATION ET DE  
LA CITOYENNETÉ  
Bureau des usagers de la route

### PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE

#### CARTE W GARAGE

#### PREMIÈRE DEMANDE OU DEMANDE SUPPLÉMENTAIRE

- L'imprimé **CERFA N° 13752\*01** dûment complété et signé par le gérant et revêtu du cachet de la société,
- L'original et la copie de l'extrait **KBIS** daté de moins de 6 mois (délivré par le Tribunal de Commerce),
  - 1/ pour les coopératives agricoles et les établissements d'enseignement assurant la formation des mécaniciens-réparateurs d'automobiles, est exigée la présentation des statuts ou toute autre pièce justificative de l'existence légale faisant apparaître le nom du responsable et l'adresse de l'organisme ainsi que la preuve d'une déclaration auprès d'une préfecture ou sous préfecture ou la reconnaissance par une administration, une juridiction ou un organisme professionnel,
  - 2/ pour les auto-entrepreneurs, est exigée la présentation du certificat d'inscription au répertoire SIRENE de l'INSEE ;
- **Justification fiscale** de l'activité professionnelle liée au secteur automobile au titre de l'année précédente : avis d'imposition à la cotisation foncière des entreprises (volet CFE) ou avis d'imposition sur le revenu pour les auto-entrepreneurs (pour une création d'entreprise, l'attestation du centre des impôts mentionnant le N° de TVA intra-communautaire),
- Copie de la **pièce d'identité** en cours de validité du gérant,
- Un mode de **règlement** de la taxe due.

#### DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

- Toutes les pièces justificatives pour une première demande ci-dessus citées
- ET
- La ou les cartes W originales de l'année précédente : le coupon détachable est à conserver dans l'attente du ou des titres renouvelés.



Internet des services de l'Etat dans le département: <http://www.val-doise.gouv.fr>  
5, avenue Bernard Hirsch – CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX – Tél. : 01 34 20 95 95 – Fax : 01 30 32 86 62  
Ouverture au public : du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures

### **DEMANDE DE DUPLICATA**

- La déclaration de perte de la carte W ; la déclaration de vol doit être visée par les services de police,
- L'imprimé CERFA N°13752\*01 de demande de duplicata complété et signé par le gérant et revêtu du cachet de la société,
- L'original et la copie de l'extrait KBIS de l'année en cours daté de moins de 6 mois,
- Copie de la pièce d'identité en cours de validité du gérant,
- Un mode de règlement de la taxe due pour l'édition du duplicata provisoire.

### **DEMANDE SUITE À CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE**

- La ou les cartes W originales à modifier : le ou les coupons détachables sont à conserver dans l'attente du ou des titres modifiés,
- L'original et la copie du nouvel extrait KBIS daté de moins de 6 mois,
- Un mode de règlement de la taxe due pour l'édition du titre provisoire.

**ATTENTION** : en cas de demande présentée par un tiers, ce dernier doit être impérativement muni de sa pièce d'identité en cours de validité ainsi que :

- \* de la copie de la pièce d'identité en cours de validité du gérant,
- \* d'une procuration écrite du gérant.

